



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PV ET COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
08/12/2020	08/12/2020	14	14	0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué par le maire dans la salle Pierre Bertrand respectant ainsi les modalités prévues par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant mesures de gestion de la crise sanitaire,

Présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE – Mme Ghislaine BOUSTIE- M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE- Mme Bérengère FAVIER - Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Agnès HARZIG- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Thierry TARDIEU -M. Etienne RENET

M. Jonathan FAUQUE est nommé secrétaire de séance

M. le Maire ouvre la séance en évoquant le bon travail des commissions qui permettent l'avancée des dossiers importants de la mandature, ce qui sera évoqué plus en détail lors de ce conseil municipal (CM).

Ordre du jour :

I°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2020

Approbation à l'unanimité

II°/ Décisions municipales

- M. Le Maire expose à l'assemblée que conformément aux délégations de fonctions qui lui ont été attribuées par la délibération n° 22-2020 du 10 juin 2020 et notamment l'article n°25, stipulant la possibilité:

« De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions selon les modalités des plans de financement approuvé au préalable par le Conseil Municipal ».

Aussi, comme convenu lors des précédents CM, M. Le Maire a diligenté un dossier de demande d'attribution de la part initiale de la CDST 2020-2022 à hauteur de 60 000 euros au profit de l'acquisition foncière de la maison de Paulette Mathieu.

- Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il a signé le transfert de prestations concernant la maintenance de la gestion des documents dématérialisés jusqu'alors effectuée par la société « ARG solutions ». A compter du 1^{er} janvier 2021, c'est la société GAROUDA, partenaire d'ARG Solutions, qui aura en charge cette mission de maintenance, avec les mêmes conditions financières et professionnelles que souscrites auprès d'ARG Solutions.

III°/Décision modificative n°02 : section de fonctionnement-charge de personnel, virement de crédits. :

Cette délibération n'a plus d'objet puisque la dernière paye de l'année s'est déroulée sans avoir besoin de réaliser des modifications d'écritures budgétaires. Il est vrai que les remplacements de personnel suite à divers arrêts maladie ont générés des surcouts, notamment le remplacement de l'ATSEM depuis le mois de février dernier.

M. le Maire et M. le Premier adjoint sont satisfaits de la réorganisation des missions effectuée par la secrétaire générale ; cela a permis de ne pas remplacer systématiquement ou totalement le personnel absent pour les confier aux agents en poste.

Mme Rosy Giraudel salue le dévouement de Mmes Evelyne Bouchet, Martine Fauque et M. Gilles Eysseric qui ont contribué au maintien du service public.

Approbation à l'unanimité

IV°/ Délibération municipale -Avenant à la délibération n°33-2020 portant création d'une régie unique CANTINE-CLAE portant précision du fonctionnement et de l'encaisse.

A la demande de la Trésorerie de Vaison-la-Romaine, il est nécessaire d'apporter des éléments complémentaires à la délibération initiale. Aussi, cet avenant précise que le régisseur :

- est autorisé à conserver sur le compte un montant maximum d'encaisse de 10 000€,
- verse auprès du Comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre et en tout état de cause dès que le plafond de l'encaisse est atteint,
- n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Approbation à l'unanimité

V°/Délibération-Avenant à la délibération n°34-2020 portant création d'un comité consultatif municipal

Monsieur le Maire rappelle la volonté d'accueillir l'ensemble des candidats dans le comité consultatif crée par la municipalité. Il présente trois nouvelles adhésions à valider : Mme Marie-Elise Martin, Mme Joëlle Ponthieu et M. Bernard Sautet.

Approbation à l'unanimité

Les élus du Comité Consultatif ont travaillé sur l'organisation d'échanges par mails avec l'ensemble des participants, dans l'attente de pouvoir organiser des réunions de travail, ce qui sera développé dans le point réservé aux commissions.

VI°/Délibérations

- **Approbation de la création d'un parking en zone AU**

M.Le Maire remercie M. Jonathan Fauque pour ses démarches concernant la recherche d'une parcelle sur laquelle pourra être installé un parking.

Il rappelle les nombreuses discussions de ces derniers mois concernant la nécessité d'offrir une nouvelle aire de stationnement aux Villadéens et aux touristes ainsi que la réflexion sur l'aménagement de la

circulation dans le centre du village. Les critères d'éligibilité du terrain sont la proximité du centre du village et le faible coût du foncier.

Une parcelle, située chemin du Devès, remplit ces conditions et pourrait contenir un nombre suffisant de places de stationnement. Une entrevue a été organisée en présence du propriétaire, M. Christian Bonfils, de M. le Maire, M. Jonathan Fauque et de Mme Sandrine Saez, secrétaire générale. Les négociations ont abouties à un accord et cet achat foncier se ferait sur le tarif de la terre agricole soit, 3euros/le mètre carré.

Le fait que l'emplacement soit en zone AUh n'est pas un frein pour l'installation de cette aire de stationnement. En effet, après confirmation des services de la Préfecture, il s'avère que ce projet d'utilité publique est réalisable sans aucune modification du PLU car relevant de l'intérêt général. M. le Maire ajoute que cette recherche foncière, concernant le projet d'aire de stationnement, a démontré par ailleurs la nécessité de réviser le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Pour mémoire, les élus souhaitent que l'implantation de ce parking se fasse soit dans une zone constructible ou bien, en limite de la zone urbaine afin de conserver une cohérence d'occupation des sols. Aussi, cet emplacement donne satisfaction car il se situe en limite de la zone constructible. Cette opération engendrera la division de la parcelle, dont une partie sera réservée au projet de parking et l'autre, contiguë à la zone urbanisée actuelle, sera, en ce sens, englobé dans la révision du PLU.

En effet, si la commune veut concourir à un développement durable du territoire en respectant les principes généraux énoncés dans le code de l'urbanisme, il sera nécessaire de procéder à la révision générale du PLU.

Les discussions portent sur l'accessibilité du parking tout en respectant la sécurité routière. M. Jonathan Fauque explique que M. Sébastien Pinget (Agence Routière Départementale) a été sollicité pour donner son avis à ce sujet, ce qui a permis de poursuivre cette prospection.

De plus, cette aire de stationnement ne sera pas imperméabilisée afin de limiter le coût de la réalisation et de protéger l'environnement et l'impact paysager.

**Votes : 13 voix « pour »
1 « abstention »**

- **Renouvellement d'adhésion au service urbanisme de la CCVV pour l'instruction du droit des sols**

M. le Maire donne la parole à Mme Sandrine Saez. Elle rappelle à l'assemblée que la commune adhère depuis le 1er avril 2015 au service commun des autorisations des droits des sols avec la Communauté de Communes Vaison Ventoux (CCVV). Suite au renouvellement de l'exécutif effectué en juillet 2020 au sein de la CCVV, il convient de reconduire l'adhésion au service mutualisé des autorisations des droits des sols et ainsi d'autoriser M. le maire à signer la convention qui en découle.

Mme Carole Araqué ajoute que la convention respecte les mêmes obligations de la CCVV que précédemment. Elle précise les rôles de chaque partie :

- ✓ la commune réceptionne les dossiers, les enregistre, sollicite les différents partenaires (Saur, Enedis, architecte conseil du CAUR, etc..) et les diffuse à la CCVV
- ✓ le service urbanisme de la CCVV instruit les demandes d'urbanisme jusqu'au projet de rédaction des arrêtés municipaux. Les élus rendent leur avis sur le projet et orientent ainsi le dossier.

M le maire rappelle que les conformités après travaux, lorsque les « Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformités des Travaux » (DAACT) sont déposées en mairie, seront réalisées systématiquement. Il relève que la dernière conformité effectuée en décembre n'étant pas conforme, une demande de mise en conformité a été adressée aux pétitionnaires.

Approbation à l'unanimité

VII°/ Commissions :

- **Affaires générales et Finances :**

Rapporteur : M. Etienne Renet

Le Premier adjoint fait un point sur la commission Finances qui s'est tenue le 30 novembre dernier. Du fait de la crise sanitaire, la commune a perdu des recettes de location de salles et de loyers. Cependant, certaines dépenses n'ayant pas été engagées du fait du ralentissement économique suite au confinement, l'exercice budgétaire reste positif.

Le budget 2021 se préparera dès le mois de janvier pour être voté dès que possible. Cela permettra une gestion au plus près des finances sans attendre que le premier trimestre soit révolu, si les consignes de la DGFIP le permettent. M. Etienne Renet souhaite que le prochain exercice budgétaire soit transparent pour tous les membres du conseil municipal.

- **Affaires scolaires :**

Rapporteur : Mme Rosy Giraudel.

La présidente de la commission annonce que l'Inspection du secteur de la restauration collective de la préfecture a effectué un contrôle de la cantine de l'école ce 3 décembre. Le service d'hygiène a rendu un avis « satisfaisant » mais a fait des observations que la commune se doit de prendre en compte. Outre l'achat d'électroménager spécifique, des travaux sont à envisager.

Ces aménagements viennent compléter le diagnostic en cours des bâtiments du groupe scolaire. Mme Rosy Giraudel rappelle que des devis concernant l'électricité, les menuiseries, un système de climatisation réversible pour la salle de motricité ont déjà été réalisés.

Elle évoque la réunion, organisée ce 7 décembre, avec l'équipe éducative de l'école, les élus de Villedieu et de Buisson, la secrétaire générale, les représentants de l'amicale laïque. L'ordre du jour concernait la demande d'achat d'un nouveau module de jeu pour la cours de récréation de la maternelle qui viendrait remplacer le « petit train ». Le cout du toboggan serait d'environ 6800 euros.

M. Le Maire rappelle que la première étape a été la validation de ce projet pédagogique par la directrice. Il a ensuite été question de connaître les autres projets internes à l'école pour aider à la prise de décision. En effet, il convient d'avoir une vision globale des dépenses à effectuer pour l'école, de les prioriser par ordre d'importance en tenant compte de la sécurité des élèves et de la sécurisation du bâtiment. Dans ce cadre, les travaux d'électricité et de mise aux normes de la cantine sont à faire en urgence. Les travaux concernant l'isolation thermique du bâtiment sont à l'étude. Il est prévu le phasage des travaux sur la durée du mandat et la demande de subventions conséquentes.

Les élus font part de leur position quant à la hiérarchisation des priorités et s'interrogent sur la vétusté du bâtiment. Mme Sandrine Saez rappelle qu'un diagnostic énergétique du bâtiment a été fait à la dernière rentrée scolaire et qu'il n'est pas si « décourageant » sur le corps central de l'école. Elle ajoute que la précédente mandature avait financé la rénovation des toitures et fait des travaux dans le réfectoire.

Mme Rosy Giraudel remercie enfin chaleureusement Mme Agnès Brunet, conseillère municipale, qui a participé activement à la surveillance des enfants lors de la pause méridienne, en raison d'un arrêt maladie de l'ATSEM remplaçante, pendant 15 jours. Cela a généré également un surcroit de travail pour le personnel municipal mais aussi une difficulté du respect des consignes sanitaires car il fallait un surveillant supplémentaire et Mmes Agnès Brunet et Rosy Giraudel ont su se rendre disponible. M le maire tient à saluer l'investissement des élus de la commission et du personnel communal qui ont contribué au maintien du service de la cantine.

- **Urbanisme :**

Rapporteur : Mme Carole Araqué

La présidente de la commission présente tout d'abord les autorisations d'urbanisme enregistrées depuis

le dernier CM de novembre.

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 8414620N0007 : Nouveau Dossier chemin du Connier (E247) construction villa individuelle dépôt le 4.12.2020 en cours d'instruction

DECLARATION PREALABLE

DP 8414620N0015 : chemin du Serre de la Dame (D552), Construction d'une piscine. ACCORDE LE 12.11.2020

DP 8414620N0017 : Chemin du Moulin (E27), surélévation de toiture, création terrasse tropézienne, modification menuiseries, ravalement de façade. ACCORDEE LE 18.11.2020

DP 8414620N0018 : allée Hector Jacomet (D 852) pose d'un velux dépôt le 26.11.2020 ACCORDEE LE 14.12.2020

DP 8414620N0019 : 92 chemin des ramades (D823) extension d'un abri piscine dépôt le 01.12.2020 en cours d'instruction

DP 8414620N0020 : Quartier les Faïnes (D919) construction d'une piscine dépôt le 08.12.2020 en cours d'instruction

M le Maire annonce que la CCVV va élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH). Non obligatoire, il s'intercalera entre le SCOT et le PLU. Mme Carole Araqué ajoute que la commune va être destinataire d'un questionnaire à ce sujet qui permettra de relever les points d'actions.

M. Le Maire souhaite que l'extrait du SCOT concernant la commune soit envoyé à l'ensemble du CM et la secrétaire générale s'en chargera.

Il est également question de la révision du PLU qui va être lancée en 2021. Aujourd'hui, la politique d'urbanisation est bloquée par un PLU obsolète qui date de 2007. M le Maire expose à l'assemblée qu'il siège en tant que membre titulaire de la Commission Départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Il annonce que la strate démographique de la commune permettra d'obtenir des aides aux financements du PLU jusqu'à hauteur de 15 000 euros.

- **Voirie et Sources** :

Rapporteur : M. Jean-Laurent Macabet

M. Jean-Laurent Macabet explique que le système hydraulique des purges a été activé et que l'approvisionnement de la fontaine de la place de la Libération a été coupé afin de protéger le réseau en cette période hivernale.

Il rappelle le diagnostic effectué par M. Marc Estivalet, ancien cadre de la SAUR qui a entrepris tout au long de sa carrière de recenser les réseaux des sources sur le canton. Sur ses conseils gracieux, la précédente mandature avait prévue des travaux mais il faut prendre en compte des fuites sur le réseau ST Claude et au niveau de la salle Garcia.

Pour ce qui est de la voirie, la question de différer les travaux de rénovation du chemin de Saint Claude était en suspens tant que Mme Sandrine Saez n'avait pas l'assurance du Conseil Départemental que les subventions octroyées cette année pourraient être utilisées jusqu'en 2022. Aussi, vu l'avis favorable reçu ces derniers jours du Conseil Départemental, la commune va être en mesure d'organiser l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication conjointement à la réfection de la voirie. Les représentants du SEV ont, sur demande des élus, pu anticiper sur l'exercice 2022 ces travaux. L'assemblée se félicite de la coordination des différents partenaires concernés.

M. Jean-Laurent Macabet propose de réaliser dès le début de l'année les travaux concernant le Jas des Vaches, comme prévu dans l'enveloppe de la subvention de 29 400 euros du Département et de différer les travaux du chemin de St Claude à 2022.

Approbation à l'unanimité

- Service technique :

Rapporteur : M. Jonathan Fauque

La récolte des olives de la commune a permis l'obtention de 60 litres d'huile pour le restaurant scolaire. M. Jonathan Fauque propose d'offrir une bouteille de la récolte à l'ensemble du personnel communal.

Par ailleurs, il signale que le bloc climatisation de la salle Garcia est en panne, ce qui empêche toute location et utilisation de la salle tant que les réparations ne sont pas effectuées. L'entreprise « Qualisavpac » en charge de l'entretien et le suivi du matériel avait signalé l'année précédente une usure importante d'une pompe. Un rendez-vous va être organisé dans les meilleurs délais avec un technicien de Qualisavpac.

- Communication et démocratie participative :

Rapporteur : Mme Laurence De Moustier

Sur proposition de M. Le Maire, une sollicitation par mail avait été faite auprès de l'ensemble des participants du comité consultatif pour amorcer les travaux sur 5 axes. Mme Laurence De Moustier présente le résultat des premières consultations concernant les thèmes sur lesquels la municipalité souhaitait recueillir l'avis du comité consultatif. Ainsi, les centres d'intérêts sont classés comme suit, par ordre d'importance :

- La préservation du commerce « épicerie-relais postal »
- Le centre médiéval
- Développement durable
- L'espace Loisirs Daladier
- Le stationnement et la circulation

L'initiative de la constitution du comité consultatif a créé un bel enthousiasme citoyen. M le Maire ajoute qu'il conviendra de travailler en petits groupes sur ces différentes thématiques et remercie Mme Laurence De Moustier pour son efficacité et son engagement sur le dossier.

Pour ce qui est du site internet de la mairie, des réunions ont eu lieu en distanciel avec le fournisseur pour élaborer l'arborescence du site. Celui-ci sera plus élargi que l'existant car présentant le tissu économique et artisanal local et mettant en avant les points forts touristiques. La maquette est en cours de création. Les élus de la commission travaillent sur les textes et une photothèque est en cours d'élaboration.

Le prochain bulletin municipal serait publié idéalement fin janvier, début février.

- Sécurité et Festivités :

Rapporteur : M. Philippe Capocci

Le marché de Noël, à l'initiative de M. Jonathan Fauque, a pu être organisé très rapidement sur 3 dimanches de décembre en partenariat avec le Comité des Fêtes, qui a porté le projet. Le très bon accueil des visiteurs et des exposants laisse à penser que cette manifestation sera reconduite l'année prochaine.

M. le Maire demande à ce que les élus présents les dimanches fassent respecter les « gestes barrières » car il rappelle que les conditions sanitaires dues à la covid doivent être observées, d'autant plus en cette période de recrudescence de contaminations.

Les questions se posent concernant la reprise d'activités des associations mais aucun agenda n'est pour l'instant envisageable. Les collectivités sont suspendues aux annonces de la Préfecture.

M. Philippe Capocci souhaite faire un point au sujet des systèmes d'alarme de la collectivité et des contrats.

M. Le Maire revient sur le projet de fonder une association unique intégrant celles du skate-park, du tennis et des Ringards. Les statuts sont en cours de rédaction par M. Jacques Bellier et une assemblée générale devrait être planifiée en début d'année si les conditions le permettent. La surveillance vidéo du skate-park reste à approfondir.

- Affaires sociales :

Rapporteur : Mme Anna Martinez

La présidente de la commission annonce que la confection des colis des aînés va avoir lieu ces prochains jours. Les enfants de l'école ont réalisé des cartes pour ces fêtes de Noël qui se seront jointes aux paquets.

Mme Anna Martinez souhaite aborder la question de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Social (CNAS) qu'elle a déjà présenté lors d'un précédent conseil municipal. Elle explique que ce comité permet aux agents communaux de bénéficier d'avantages sociaux de nombreuses natures et que le surcoût annuel pour la commune serait de 1200 euros environ. Actuellement, la commune offre des bons d'achats d'un montant de 60 euros et une bouteille de champagne par agent et une adhésion individuelle au CNAS est de 212 euros, soit 1696 euros pour l'ensemble du personnel.

Le débat porte sur la politique sociale que les élus veulent impulser en mairie, sur la pertinence d'adhérer à un tel dispositif. Mme Anna Martinez rappelle aux élus que l'ensemble des agents communaux y sont favorable plutôt que de continuer à percevoir le bon d'achat actuel. Les élus s'interrogent sur la pertinence d'un tel comité.

Le vote ne réussit pas à départager une décision avec 6 votes « pour » dont le maire, 6 votes « contre » et 2 « abstentions ». Cependant, M. le Maire souhaite dépassionner le débat et précise que la délibération n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Il souhaite que le dossier de valorisation du travail du personnel soit porté conjointement par la secrétaire générale, M. Etienne Renet et lui-même.

Mme Anna Martinez reprend la parole pour expliquer la création d'un espace de convivialité dont l'objectif est de renforcer, voire de créer un lien social pour les habitants de la commune. Le lieu de rencontre pourrait être la salle du rez-de-chaussée du café du Centre, suite à l'approbation de M Jean-Claude Raffin. Il convient d'affiner le projet pour définir qui en serait le porteur, et avec quelles conditions ou charte.

- Commémoration et cérémonie :

M. Le Maire et M. Etienne Renet ont honoré la journée nationale du 05 Décembre en hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Le maire précise qu'il est important de pérenniser ces hommages malgré les contraintes sanitaires qui entravent les rassemblements.

VIII°/ Questions diverses

- La cité médiévale :

M. Le Maire évoque la réunion de ce 14 décembre, concernant le projet de rénovation du centre historique, en présence de MM. Etienne Renet, Jean-Laurent Macabet, Jonathan Fauque, Sébastien Pingret (Agence routière départementale), Gilles Berjames et Renaud Gabert (SEV- Syndicat d'Electrification de Vaucluse), Mme Sandrine Saez, et lui-même.

Il était important de rencontrer ces techniciens pour discuter de certains travaux comme l'enfouissement des réseaux aériens (électrique et télécommunication) tout en ayant un apport technique concernant la voirie.

Ces discussions ont permis d'affiner la démarche « projet » concernant ces travaux de grande ampleur. Il va être nécessaire de s'appuyer sur un assistant au maître d'ouvrage pour la réalisation d'un cahier des charges et il serait pertinent de consulter un architecte paysagiste. Le dossier va être lancé dans le premier trimestre 2021.

- La maison de Paulette Mathieu :

Suite à l'achat de ce bien immobilier auprès de l'association « La Merci », M. le Maire présente le projet d'ouverture, au rez-de-chaussée du bâtiment, d'un espace dédié à l'artisanat et à l'art qui pourrait être aussi bien une salle d'expositions, qu'un accueil pour des ateliers artistiques. L'emplacement, à l'entrée de la cité médiévale, est idéal.

M. Wahyb Bouchicha, domicilié à Villedieu, a été reçu par les élus pour présenter son projet culturel dans ces locaux et l'accueil a été favorable. Une nouvelle entrevue va être planifiée avec les adjoints au maire et la secrétaire générale pour discuter des termes du contrat de location et des engagements du locataire.

Il conviendrait de réaliser des travaux de peinture en régie et de vérifier l'électrification du rez-de-chaussée. Il est rappelé la réglementation préalable à toute nouvelle entrée dans des locaux concernant les normes à respecter. La secrétaire générale va faire les vérifications nécessaires.

Les élus s'interrogent sur la nature du bail qui sera conclu, sur les obligations administratives incombant aux deux parties. M Le Maire assure qu'il n'y aura pas de précipitations dans la gestion de ce dossier.

Approbation à l'unanimité

- La situation du Café du Centre.

Considérant les mesures annoncées par le gouvernement au sujet des restaurants et cafés, M. Thierry Tardieu souhaite que l'exonération de loyer accordée au gérant du Café du Centre en novembre et décembre soit reconduite en janvier également.

Après discussion, l'exonération des charges locatives est accordée à M. Jean Claude Raffin, au moins jusqu'au 20 janvier 2021 et au delà en fonction des décisions gouvernementales.

Approbation à l'unanimité

- Les vœux à la population

M. Le Maire ne peut à ce jour proposer une date de présentation des vœux du CM aux Villadéens du fait des mesures sanitaires et des travaux à réaliser pour rétablir le chauffage dans la salle des fêtes.

IX° / Agenda

Réunion des adjoints et des présidents de commission : 12/01/2021

Réunion des adjoints : 26/01/2021

Conseil municipal : 20/01/2021 à 19h30



La séance est levée à 23h30

Le Maire,

Joël BOUFFIES.